

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE  
ARRONDISSEMENT DE LYON  
PARCE  
EN

Nos  
d'ordre  
des  
pièces  
1

108  
110  
111

Percept. — Mod. 495. — Oberthür. Rennes.

M<sup>s</sup> Chauvière M<sup>r</sup> & S<sup>r</sup>. Guérin & Fils

Lyon le 13<sup>e</sup> Septembre. 1778.

DU RHÔNE  
ARRONDISSEMENT DE LYON  
PARCE  
EN

Messieurs

Notre Société sous la raison de Chazette frere &  
et Bressan, étant à son terme, & N°.  
Sr. Bressan ayant désiré de se retirer du Commerce,  
nous avons pris, d'un commun accord, la résolution de  
la dissoudre, & nous avons l'honneur de vous en  
faire part.

Toutes nos affaires passeront entre les mains de M<sup>rs</sup>.  
Chazette frere & Comp<sup>o</sup>. qui our, par la lettre  
ci-jointe, l'honneur de vous offrir leurs Services, &  
qui se sont chargés de tout ce qui concerne notre liqui-  
dation. Ils apporteront en conséquence le plus grand soin  
à tous les objets que vous avez bien voulu nous  
confier, & nous vous prions de vous entendre avec eux  
pour le règlement & le solde de tous nos comptes.

Nous sommes très-jeunes Messieurs aux  
marques de confiance & d'amitié que nous avons reçues  
de votre part, pendant le cours de notre Société ;  
agréez-en nos remerciements, ainsi que les nouvelles assu-  
rances du parfait dévouement avec lequel nous avons  
l'honneur d'être,

Messieurs

Vos très-humb. & ob. Serv.  
Chazette frere & Bressan